

PREX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonné continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

UN NOUVEAU PAS

Les dernières élections ont enlevé le département de la Nièvre au syndicat opportuno-radical; tous les députés sont des conservateurs ou des républicains boulangistes; il n'y a plus que trois ans de gouvernement dans le conseil général. Le Temps examine cette situation dans une correspondance spéciale: il en recherche les causes et il y propose un remède. Il étudie les dispositions et l'attitude des divers groupes électoraux, notamment des électeurs de Guéryon, où les ateliers de la marine réunissent une importante agglomération ouvrière; il leur reproche avec sévérité de manquer à tous leurs devoirs envers leur patron, qui est l'Etat. Les ouvriers de Guéryon ont mal voté. Selon le Temps, la cause de leur mauvais vote est une absence de sens moral; il faut évidemment qu'une population soit privée de sens moral pour ne pas se trouver satisfaite du régime qui satisfait le Temps! Ce n'est déjà pas mal; mais le moyen qu'indique le journal opportuniste pour reconquérir le pays mérite encore mieux d'être relevé: « Pour les établissements de l'Etat, dit-il, je n'en tiens qu'une note: il faut de la fermeté, beaucoup de fermeté. On ne tolère pas qu'un officier ou un fonctionnaire fasse de la politique, pourvu qu'il ne soit pas un meneur de Guéryon, salarier actuel, pensionné de demain? » C'est tout simple, comme on voit; il suffit d'interdire aux électeurs indociles de faire de la politique.

Il industriel indépendant qui tiendrait ce langage et qui menacerait aussi crûment le droit électoral de ses ouvriers, s'exposerait à des poursuites et à une condamnation rigoureuse; il ferait à coup sûr passer toutes les élections des représentants de l'opposition. Et pourtant, il paie de son argent le personnel qu'il emploie à son service. Pour l'Etat, qui paie de tout argent le personnel qu'il emploie à son service, il n'y a ni lois à respecter ni représailles à craindre. Que les ouvriers se tiennent pour avertis!

Aussi bien, quand un principe est posé, il faut aller jusqu'au bout dans l'application. La République a formulé cette règle, que tous les Français qui reçoivent l'argent des contribuables par les mains du gouvernement deviennent les esclaves du gouvernement, qu'ils sont déchus de leurs droits et de leur liberté. Les ecclésiastiques qui reçoivent une indemnité qui leur est due, les fonctionnaires, les employés de tout ordre ont subi déjà l'exécution de cet arrêt; pourquoi les ouvriers seraient-ils épargnés? On a feint jusqu'ici de les ménager davantage parce qu'ils sont plus nombreux et plus remuants; mais c'est à condition qu'ils ne cessent point d'être dupes. S'ils prennent leur indépendance au sérieux, on va leur faire sentir le joug.

LE TRAVAIL DE HUIT HEURES ET SES CONSÉQUENCES POUR LA FABRIQUE DE ROUBAIX

Monsieur le Directeur, Roubaix, 1er mai 1890. On a annoncé dans le Journal de Roubaix, que les millions d'ouvriers industriels sont debout pour réclamer la réduction de la journée de travail à huit heures avec un minimum de salaire. C'est leur droit incontestable, et on ne peut les laisser chercher à améliorer leur sort. Dans ces conditions, il paraît bien difficile de croire que la résistance soit longtemps possible, et nous considérons que d'ici à peu de temps, dans tous les pays du monde, la journée de travail sera réduite à huit heures. Dans les usines, mines, magasins de vente, etc., bien entendu, partout où il y aura une agglomération d'ouvriers; — car appliquer cette obligation au travail particulier, aux petites professions occupées par un ou deux ouvriers, ou même aux travaux de la campagne, cela me paraît absolument impossible, et cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée. Le travail réduit sera l'exception; le travail illimité continuera à être la règle générale.

C'est état de choses étant admis, veuillez, monsieur le Directeur, me permettre de présenter quelques observations sur les conséquences qui en résulteraient au point de vue des intérêts de la Fabrique de Roubaix, tant ceux de l'ouvrier que ceux du patron.

Pour ce dernier, cette brusque diminution d'un tiers de sa production, jointe à l'augmentation correspondante des frais et des salaires, ne sera pas évidemment sans le gêner dans les commencements. Il pourra garder le marché français, grâce à une surélévation des taxes de douane. Il luttera plus difficilement à l'exportation, notamment avec les pays producteurs qui nous déclassent déjà, même en travaillant que dix heures, tandis que nous travaillons douze heures. Mais enfin, le patron finira par se débrouiller, et il en sortira; tous ses concurrents dans tous les pays étant dans les mêmes conditions de travail, il n'y a rien de plus sûr que de surélever les prix, et vendre d'autant plus cher. Par exemple, si le fabricant veut retrouver son ancienne production, il devra augmenter son matériel; à moins qu'il ne trouve moyen de travailler en deux brigades de huit heures chacune, entre cinq heures du matin et neuf heures du soir. Ce n'est pas du travail de nuit.

Le patron sera donc un peu gêné, mais ses intérêts ne seront pas lésés. Quant à l'ouvrier, le bénéfice qu'il pourra tirer de la réduction du travail à huit heures, même avec un minimum de salaire, ne paraît pas aussi clairement démontré. En effet, le prix de revient de toutes choses étant augmenté, le prix de la vie augmentera de proportion, et il est à craindre que l'ouvrier ne se trouve toujours dans la même situation. La fixation d'un minimum de salaire amènera une autre inconvénient. C'est que dans les ateliers, on ne gardera plus que les forts ouvriers, ceux qui auront produit beaucoup, et gagner plus que le minimum fixé. Mais il serait par trop naïf de croire que les patrons garderaient les petits ouvriers, les femmes, les vieillards, n'égalant pas par le travail produit le minimum de salaire qu'il faudra leur payer. Ils ne trouveront que difficilement l'occupation.

Vous croyez qu'on manquera de forts ouvriers pas du tout. Ce sera le signal d'une nouvelle émigration de la campagne vers les centres industriels. Moins de travail qu'à la campagne, salaire plus élevé et fixe, tous les forts ouvriers finiront par demeurer ou travailler dans les villes. Comme on aura le temps de faire la route, ceux qui habitent dans un rayon de deux lieues de Roubaix y afflueront tous. Soyez sûrs que les bras ne manqueront pas, même si le travail à deux brigades par jour s'établit.

Un autre résultat qu'on pourra probablement constater, c'est la concurrence que l'ouvrier à la main, travaillant chez lui à la campagne, jusque en Picardie, pourra faire aux travailleurs en atelier. Son temps de travail n'étant pas borné à huit heures, il se contentera d'un moindre salaire, et acceptera tous les prix en temps difficiles, sans quitter l'emploi de son atelier. Je demande comment! Il serait possible de voir trainer devant les juges et condamner à l'amende, ou mettre en prison avec les malfaiteurs, un malheureux pour avoir eu trop de courage, et avoir travaillé un petit peu de plus que les autres. On pourrait bien voir revenir les petits ateliers de famille où le père, la mère, les enfants, et les parents, travaillaient à qui mieux mieux de grosses semaines, et vivaient très heureusement et très honnêtement. Je voudrais étendre indéfiniment cette lettre, mais cela suffit pour qu'en y réfléchissant, on soit amené à croire que la réduction du temps de travail à huit heures, même avec un minimum de salaire plus élevé qu'on voudra, n'apportera pas de grandes améliorations dans la condition de l'ouvrier et qu'il pourrait plutôt y perdre qu'y gagner.

Tout ce qui contribue à augmenter le prix de revient des produits, et par conséquent la cherté de la vie, ne peut amener qu'un résultat défavorable illusoire, — l'ouvrier me parait, dans la circonstance présente, lâcher la proie pour l'ombre. Il n'aura de véritable profit que le jour où on trouvera un moyen pratique de l'intéresser au bénéfice de l'industrie.

ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

Paris, 29 avril. — Plusieurs mandats d'amener avaient été lancés contre les auteurs de réunions publiques et les écrivains qui s'étaient rendus coupables de divers actes délictueux ou criminels. Quelques-uns, parmi lesquels M. Courot, du journal l'Égalité, ont réussi à prendre la fuite.

M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, a procédé, cette après-midi, à deux heures, à une perquisition, 28, rue Croix-Nivert, à Grenoble, chez M. Dumont, associé de M. Cabot, imprimeur, arrêté cette nuit. M. Clément était accompagné du détenu et de deux agents.

On sait qu'une longue conférence a eu lieu hier soir au palais de justice entre M. Lozé, préfet de police et un grand nombre de commissaires. En dehors des mesures préventives pour éviter toute manifestation le 1er mai, M. Lozé a donné l'ordre formel à ses subordonnés de ne communiquer aucun renseignement à la presse.

Paris, 29 avril. — Le bruit courait que deux nouvelles arrestations ont été opérées cette après-midi, celle des anarchistes Villaret et Lorenz. D'autre part, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné d'un inspecteur de la sûreté et de l'un des imprimeurs arrêtés hier, rue des Trois-Bornes, serait parti dans l'après-midi pour Versailles afin de procéder à une enquête sur la distribution des mandats d'amener à la garnison de cette ville.

Dans l'après-midi, M. Duers, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, porteur d'un mandat d'amener, s'est présenté à l'hôtel de M. de Morès, mais celui-ci étant absent il ne put être procédé à son arrestation.

M. Duers se retira en laissant dans le voisinage quelques uns des inspecteurs de la sûreté qui l'avaient accompagné. A sept heures et demie du soir, M. de Morès était appréhendé au moment où, rentrant chez lui pour dîner, il se disposait à sonner à la porte de son hôtel.

Sur ses protestations, les agents le firent monter en voiture et le conduisirent au commissariat de police du quartier du Roule, rue Bergher. On raconte que M. de Morès avait été prévenu qu'on devait l'arrêter et qu'il se préparait à passer à l'étranger. A 11 heures et demie, il est ramené au Dépôt de la préfecture de police.

PERQUISITIONS CHEZ LE MARQUIS DE MORÈS

M. de Morès contre lequel, au dire des siens, aucune accusation formelle n'a été relevée, s'attendait à être mis très prochainement en liberté. Un rédacteur de la France a en ce matin une entrevue avec le marquis de Vallombrosa, père du marquis de Morès.

C'est seulement hier soir, à dix heures, que le duc de Vallombrosa a appris l'arrestation de son fils. Vous savez, a-t-il dit, un peu péniblement surpris, me demander des renseignements; je n'en ai aucun. C'est que je suis à été publié ce matin par les journaux dans deux de nos journaux, et que j'ai été arrêté par la manifestation du 1er mai. M. de Morès n'est pas le seul à avoir été arrêté ce jour-là. Dans tous les cas, pour ma part, je désire que l'on fasse le moins de bruit possible autour de cette affaire, qui n'est pas sans importance, mais j'aurais de beaucoup préféré qu'elle n'eût pas lieu.

Pendant que M. Duers se livrait à cette opération, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires s'était rendu au domicile de Dumont, l'un des trois individus arrêtés dans l'imprimerie établie au numéro 35, rue des Trois-Bornes.

Le résultat de l'enquête faite par ce magistrat que des manifestes de ce genre avaient été distribués à quelques gardes républicains de service au palais. De son côté, M. Mouquin, commissaire de police, établit ce matin chez M. Molinari, sujet italien, marchand de tableaux, demeurant rue de la Orange-Batelière.

M. Molinari était absent; M. Mouquin a dû se retirer. Un membre du conseil local parisien a été arrêté par M. Lanet, commissaire de police du quartier de Val-de-Grâce. Il a été relâché au bout de quelques heures de détention, après avoir subi un interrogatoire.

Les membres de la commission d'organisation de la manifestation du 1er mai ont décidé d'établir une permanence dans un local situé non loin de la place de la République et où ils recevront leur correspondance et les délégations. Cette permanence a commencé ce matin; on y a attendu le point exact de la place de la Concorde, d'où partirait la délégation chargée de remettre au président de la Chambre des députés les desiderata du parti socialiste.

ARRESTATION D'AMILCAR CIPRIANI

Paris, 29 avril. — On nous annonce, au dernier moment, l'arrestation de M. Amilcar Cipriani, le révolutionnaire italien. Le conseil des ministres s'est occupé de la manifestation du 1er mai et a pris connaissance des mesures prises.

LE 1^{er} MAI

Paris, 29 avril. — Le conseil des ministres s'est occupé de la manifestation du 1er mai et a pris connaissance des mesures prises. Paris, 29 avril. — On nous annonce, au dernier moment, l'arrestation de M. Amilcar Cipriani, le révolutionnaire italien. Le conseil des ministres s'est occupé de la manifestation du 1er mai et a pris connaissance des mesures prises.

COURS DE PARIS du mercredi 30 avril (par voie télégraphique et par fil spécial) Table with columns for Valeurs, Cours, and Cours de clôture.

COURS DE LILLE du mercredi 30 avril (PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL) Table with columns for Valeurs, Compt., and Cours précéd.

DERNIÈRE HEURE (De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Nouvelles arrestations, Perquisitions continuent, Le 1er mai à Paris.

Je vous l'affirme. Dites que c'est moi qui vous ai écrit. Les policiers seront consignés dans leurs casernes le 1er mai. Les perquisitions continuent.

LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR 30 avril. ROUBAIX-TOURCOING. — Le mois d'avril finit par une très grosse séance, mais les cours restent toujours aussi bas et ont encore fléchi sur hier.

LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR 30 avril. ROUBAIX-TOURCOING. — Le mois d'avril finit par une très grosse séance, mais les cours restent toujours aussi bas et ont encore fléchi sur hier.